



# direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne

Rechercher : [DSDEN](#)[ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE](#)[ACTION ÉDUCATIVE](#)[PERSONNELS](#)[Accueil](#) > [Diaporama À la une](#)**DIAPORAMA À LA UNE**

## Accueil des enfants "prioritaires"

### Accueil des enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation

#### Dispositif mis en place durant la période dite de « confinement »

Dès le 16 mars 2020, des écoles et collèges de Seine-et-Marne ont pu accueillir, sur temps scolaire (avec le personnel de l'Éducation nationale) et temps périscolaire (avec le personnel municipal), les enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire (soi-gnants, pompiers, policiers, gendarmes, etc.). Cet accueil de proximité a bénéficié à 470 enfants en moyenne chaque jour.

A partir du 24 mars, **six pôles élargis d'accueil**, composés d'un collège (pour les enfants de 6-15 ans) et d'une structure petite enfance (enfants de 3-6 ans) ont été créés autour des centres hospitaliers du département : Serris, Le Mée, Fontainebleau, Provins, Meaux, Cou-lommiers.

Ces établissements étaient prêts à accueillir les enfants 24h/24h et 7 jours/7, y compris [durant les week-ends](#), [les jours fériés](#) et [les vacances scolaires](#). Ces six pôles ont accueilli entre 73 et 150 élèves avec une centaine d'enfants en moyenne chaque jour.

Ces dispositifs se sont renforcés pour répondre aux besoins de la gestion de la crise et la fréquentation de ces lieux d'accueil s'est accrue de 54 % au global depuis leur mise en place. Au total, plus de **13 000 journées d'accueil** ont été proposées, dont près de **2 500 dans les six pôles**.

***Que tous les personnels – de l'Éducation nationale, des municipalités et du Département - engagés dans cet accueil soient remerciés pour leur engagement sans faille.***



Ministère de l'Intérieur

## L'éducation au cœur de la crise

## Dispositif prévu pour la période de sortie progressive du confinement

### Actualisation de la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation

Contexte : le processus progressif de déconfinement scolaire implique la mobilisation des personnels travaillant dans les établissements scolaires : ceux de l'Education nationale et des municipalités **dès le 11 mai**, puis ceux des collèges et des lycées **quand leur réouverture sera fixée**. En outre, l'accueil de leurs enfants (3-15 ans) nécessite la mobilisation de personnels dans les écoles et les collèges **dès le 11 mai**.

- **La circulaire du 4 mai 2020**, relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages, précise parmi les élèves prioritaires à scolariser dont les cours n'ont pas repris : « **les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation** ».
- **La liste préfectorale** de ces personnels est régulièrement actualisée. Elle comporte désormais les personnels de l'Education nationale et les personnels municipaux des écoles et du temps périscolaire (mise à jour du 5 mai 2020).

**Les enfants de ces personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation sont accueillis en continu dans les écoles, sur les jours et les horaires scolaires habituels, quel que soit leur niveau de classe.**

### Modalités de l'accueil

#### ► **Si votre enfant est scolarisé à l'école maternelle ou à l'école élémentaire :**

##### Les 11 et 12 mai : Pré-rentree des enseignants

- Accueil dans l'école de secteur ou, dans certains cas, dans une école de regroupement.
- Pour la demi-pension et le temps périscolaire (y compris le mercredi), contacter l'école ou la mairie.
- Pour les écoliers accueillis dans les six pôles, plusieurs cas sont possibles (à vérifier auprès de l'établissement du pôle - coordonnées ci-dessous) :
  - accueil dans leur école de secteur ou dans une école de regroupement ;
  - à défaut, l'accueil reste possible dans le collège pôle d'accueil du 11 au 13 mai (la demi-pension continue d'être assurée).
- L'accueil se fait les deux journées sur les horaires scolaires habituels (sans soirée ni nuitée).

##### A partir du 14 mai

- Chaque **écolier prioritaire** est accueilli dans son école de secteur dans le cadre de la réouverture des écoles.
- Pour la demi-pension et le temps périscolaire, contacter l'école ou la mairie.

#### ► **Si votre enfant est scolarisé au collège**

Vous pouvez vous orienter vers l'un des collèges suivants **sur les horaires habituels d'ouverture** des établissements :

##### **Collège Parc Frot**

Téléphone : 01 64 33 42 33

Adresse : 11 Rue Louis Braille, Meaux

##### **Collège Madeleine Renaud**

Téléphone : 01 60 04 93 00

Adresse : 56 Rue Emile Cloud, Serris

##### **Collège la Fayette Coulommiers :**

Téléphone : 01 64 03 44 44

Adresse : 16 Avenue de la République, Coulommiers

##### **Collège Lucien Cézard**

Téléphone : 01 64 22 58 22

Adresse : 7 Rue Félix Herbet, Fontainebleau

##### **Collège Elsa Triolet**

Téléphone : 01 60 69 00 00

Adresse : 145 Avenue De Marche Marais, Le Mee-Sur-Seine

##### **Collège Marie Curie**

Téléphone : 01 60 58 01 96  
Adresse : 6 Rue Jacques Beurdeley, Provins

---

© DSDEN77 - 7 mai 2020



Tweet

**Sites institutionnels**

Académie de Créteil  
education.gouv.fr  
service-public.fr

**Infos site**

Mentions légales  
Accessibilité

**DSDEN 77**

Annuaire des services  
Plan d'accès

**Abonnements**

Fil RSS